



## Compte-rendu de l'audience du 21/10/21

Nous avons été reçus par la DRAIO Mme Saint-Huile et M.Foselle DRH.

Délégation SNES-FSU: Véronique Lelandais (DCIO), Christine Delaune (PsyEN EDO), Magali Hoarau (PsyEN EDO), François Bertaud (PsyEN EDO)

En introduction, M.Foselle a reconnu sa responsabilité pour ne pas avoir donné suite au GT du mois de mars (GT sur les postes de PsyEN dans l'académie), arguant d'un planning chargé et serré, mais « on va réengager », il y aura d'autres GT sur des thématiques de travail. Nous lui avons rappelé que les CAPA qui ont été supprimées étaient le meilleur cadre permettant des échanges institutionnels et réguliers entre les élu.e.s du personnel et l'administration, elles permettaient aussi à l'administration d'avoir des remontées du terrain précises grâce à notre bonne connaissance des situations. Mais la loi est passée supprimant les CAPA, M.Foselle reconnaît que le cadre des GT ne permet pas le même partage d'informations, on ne peut plus évoquer les situations individuelles, uniquement travailler autour de thématiques.

Le SNES précise que la tenue des GT tient au bon vouloir de l'administration.

Madame Saint-Huile dit qu'un travail en amont des CAPA se faisait avec les DCIO sur l'académie de Créteil. Elle compte mettre cela en place avant les opérations d'affectation des contractuels pour sécuriser un peu la rentrée. Voir pour les CDD, comment envisager cette affectation au plus tôt dans la mesure de ce qui peut être fait techniquement.

Lors de cette rentrée nous faisons le constat que de nombreux postes de PsyEN ne sont pas couverts par des psychologues titulaires. De plus dans nombre de CIO le recrutement de contractuel.l.e.s pour combler les postes vacants et assurer les divers remplacements n'a pu se faire faute d'anticipation et d'une politique de rémunération attractive. Cette situation rend de plus en plus difficile les conditions d'exercice pour l'ensemble des PsyEN et DCIO des équipes concernées. Ainsi dans certains CIO, c'est jusqu'à 50% des postes qui sont vacants, comment dans

ces conditions assurer les missions ? Nous avons des signalements de situations d'épuisement professionnel dès ce début d'année.

### **L'obligation vaccinale :**

M. Foselle a rappelé que le rectorat était obligé d'appliquer la loi mais que l'esprit était de maintenir et d'organiser le dialogue. Nous lui avons fait remarquer que compte-tenu du contexte cette audience arrivait tardivement, l'administration aurait pu consulter les élu.e.s du personnel dès les annonces concernant l'obligation vaccinale. Il nous a été répondu que des échanges avec les OS avaient eu lieu dans le cadre du CHSCT.

Dans notre académie, une petite dizaine de psychologues EDA / EDO, personnels administratifs ne sont pas vaccinés ; alors que l'on est au-delà du 15 octobre aucune suspension n'a encore été effective à ce jour contrairement à ce qui a pu se produire dans d'autres académies. Si le dialogue est privilégié, il n'y aura pas d'échappatoire à la loi à la fin des entretiens.

Le SNES pose la question des alternatives : possibilité d'affectation temporaire par exemple, la DRAIO a-t-elle été questionnée ? M. Foselle répond qu'il est compliqué de proposer d'autres postes aux PsyEN. C'est plus facile de proposer une alternative aux personnels administratifs pouvant exercer aussi en EPLE et plus en CIO. Nous avons fait remarquer qu'il y avait eu un traitement différencié entre les titulaires et les contractuel.l.e.s, la gestion de la question de l'obligation vaccinale pour ces dernier.e.s est moins bienveillante.

A la question de l'impact sur l'organisation du service si un.e collègue est suspendu.e, y aura-t-il un nouveau recrutement pour compenser cette absence, la réponse de M. Foselle est évasive, « on n'est pas à ce stade, il faudra faire fonctionner le service ». En réorganisant le fonctionnement du CIO (et la répartition des secteurs ?) ou par un recrutement de contractuel.l.e ? Nous avons rappelé que la position des PsyEN du SNES-FSU était de refuser de compenser les secteurs non couverts du fait des suspensions, pas plus qu'il ne faut les compenser en l'absence de recrutement.

### **Les contractuel.l.e.s**

A la rentrée, dans notre académie il y avait 18 postes vacants au 1<sup>er</sup> septembre, de nombreux sont pourvus par les contractuel.l.es. Cependant il reste de nombreux postes vacants et c'est sans compter les besoins pour les congés maternité, et maladie. Nous avons fait remonter le manque d'anticipation de l'administration malgré les remontées des DCIO. Réponse, il est aussi difficile de recruter des contractuel.l.e.s, une communication en direction des universités a été relancée.

Ne serait-il pas possible de proposer une prime aux contractuel.l.e.s dans des secteurs où il est plus difficile de les recruter ( notamment quand les déplacements occasionnent davantage de frais de transport ) ?

M.Foselle répond que c'est une piste à étudier, que l'on pourrait moduler en fonction des situations, peut-être en tenant compte de l'expérience passée des collègues, et augmenter le niveau de salaire comme cela se produit parfois pour les enseignants dans des disciplines déficitaires. Mais il faut tenir l'équilibre, permettre d'avoir un salaire plus attractif tout en faisant attention de ne pas rompre l'équité par rapport aux jeunes collègues titulaires qui débutent dans la profession.

### **Etat des lieux des postes CIO par CIO, SAIO, DRONISEP :**

Cet état des lieux ne nous a pas encore été transmis, il a pourtant été fait pour l'ex Haute et Basse Normandie, mais pas pour le SAIO, ni la DRONISEP (6 personnes actuellement, 4 en 2022, leur travail permet d'alimenter la base IDEO de l'ONISEP centrale) argument qui nous a été donné pour nous demander de patienter une nouvelle fois... On ne peut pas dire que l'administration joue la transparence sur ce point, M.Foselle se demandant sous quelle forme il allait nous transmettre les informations. Mais quand ? Comment expliquer cette rétention de l'information ? Peut-être que des supports DCIO/PsyEN ont été pris et sont occupés par d'autres personnels ?

### **Situation des postes de secrétariat dans les CIO :**

Nous avons rappelé que les CIO ne peuvent fonctionner sans leur.s personnel.s administratif.s. Dans certains CIO la situation est tendue du côté des personnels administratifs en nombre insuffisant, l'organisation du fonctionnement du CIO peut alors s'en trouver affectée pendant les périodes de vacances, il faut parfois trouver un PsyEN pour palier à l'absence de secrétaire afin d'assurer l'accueil, les prises de rendez-vous, ce qui supprime d'autant la possibilité de proposer une plage supplémentaire de rendez-vous.

### **Situation matérielle des CIO :**

Des problèmes récurrents de dysfonctionnement de l'internet, des standards téléphoniques, de vétusté des locaux, de budget insuffisant pour acheter du matériel, des tests. Nous avons suggéré l'intérêt de mutualiser les achats et d'augmenter les budgets des CIO.

### **La dématérialisation de l'information par le conseil régional :**

Le choix du tout dématérialisé met en difficulté les PsyEN, les équipes éducatives qui ne disposent plus d'informations fiables et facilement accessibles sur les

formations régionales, la production indigeste de la région est inadaptée, les élèves sont les premiers pénalisés.

Madame Saint-Huile dit que la Rectrice est très sensible à ce sujet, un GT va être mis en place avec l'agence régionale des métiers et de l'orientation, les CIO, les parents d'élèves...

### **La participation des PsyEN aux salons privés :**

Quel bénéfice pour les PsyEN de participer à l'Etudiant, à Studyrama ? On y participe depuis des années, l'investissement n'a guère d'incidence sur la fréquentation des CIO in fine. Notre service public n'en sort pas renforcé alors que le secteur privé est largement favorisé par le MEN. M. Foselle argumente contre la politique de la chaise vide... Certain.e.s collègues souhaiteraient pouvoir y participer en étant payé.e.s en heures supplémentaires.

### **Point sur les associations intervenant sur le champ de l'orientation :**

Quid des associations agréées par le rectorat et l'AROM ?

Il va y avoir la création d'un GT ou comité de labellisation avec l'AROM et l'Education nationale pour se mettre d'accord sur le choix des associations, partenaires, Notre DRAIO évoque la possibilité de s'appuyer sur une charte comme celle qui avait été élaborée à Créteil.

Il y aura un 3<sup>ème</sup> GT sur les évènements liés à l'orientation.

### **Les formations au PAF :**

Pour les Psy EN, le nombre de formations est réduit à la portion congrue.

Madame Saint-Huile propose de travailler / formation pour avoir des actions de formation qui correspondent aux besoins des Psy EN.

A suivre...en espérant que le prochain GT ne se tienne pas à la rentrée 2022.

